

Quel lieu de mémoire des Escalquinois morts pour la France ?

Avis du Conseil des sages

1. Contexte

Chaque année, le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre, les cérémonies de commémoration en mémoire des Escalquinois morts pour la France, se tiennent devant le monument aux morts, sis à côté de l'église et du cimetière d'Escalquens.

Le 11 novembre 2014, la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Certes les Escalquinois ne se retrouvent généralement pas aussi nombreux pour honorer leurs morts au combat, mais cette affluence a souligné les difficultés à se recueillir nombreux devant le monument aux morts. Un arrêté de circulation avait été signé pour le temps de cette cérémonie. Mais tel n'est pas toujours le cas, ce qui entrave le bon déroulement de la cérémonie.

Dans ce contexte, le 11 novembre 2014, M. le Maire a annoncé qu'il avait demandé au Conseil des sages nouvellement créé de lui remettre des propositions pour créer un nouveau lieu de mémoire. Cette demande a suscité un vif émoi chez certains Escalquinois. En effet, certains habitants éprouvent un très fort attachement au monument aux morts parce qu'il fait partie de leur mémoire familiale : tel parent, tel oncle est mort sur un champ de bataille et a son nom gravé sur ce monument.

Aussi une pétition, intitulée "Monument aux Morts", a circulé et a recueilli 350 signatures, émanant principalement d'Escalquinois, mais aussi d'habitants de communes voisines. Elle explique :

"Il y a 100 ans, 16 jeunes garçons d'Escalquens [...] sont tués au combat pour défendre notre liberté. Leur famille [...], leurs amis décident alors de les honorer en remerciement de leur sacrifice, en édifiant le monument aux morts sur un espace privilégié de la commune, au centre du village, lieu visible de tous. Aujourd'hui, les Escalquinois ont mal au cœur d'apprendre que le monument doit être enlevé de ce lieu historique. Pour la mémoire de ces hommes morts pour notre liberté, nous refusons d'enlever le monument du lieu où il se trouve aujourd'hui. Nous sommes d'accord pour toujours plus honorer leur mémoire, exemple : élaguer l'arbre de la liberté pour rendre plus visible le monument aux morts ; ravaler le monument et le restaurer ; éclairer l'édifice 1h à la tombée de la nuit ; commémorer le jour de l'armistice du 11 novembre d'une façon mémorable (son et lumière, chant des partisans, projection d'un film sur l'espace du monument)".



Dans sa lettre du 23 février 2015 relative aux saisines du Conseil des sages, M. le Maire indique :

"Le devoir de mémoire est essentiel pour toutes les générations et doit concerner, à Escalquens, l'ensemble des Escalquinois morts pour la France dans ses différents conflits. La place autour du monument aux morts ne permet pas toujours de se recueillir dans les meilleures conditions. Quelles sont les propositions alternatives du Conseil des sages ?"

2. Démarche de la Commission devoir de mémoire et citoyenneté et motivations de l'avis

Dans son analyse de la demande de M. le Maire, le Conseil des sages choisit d'inscrire le devoir de mémoire dans une approche plus large de la citoyenneté, plutôt que de le restreindre au monument aux morts, au lieu et à l'organisation des cérémonies de commémorations, questions, sources de polémiques.

Pour autant, sur cette question spécifique, les membres de la Commission devoir de mémoire et citoyenneté ont choisi de rencontrer différents acteurs de ce dossier. Lors de sa réunion de travail du 10 mars, ils ont reçu successivement : des habitants investis du dossier, des membres de la section escalquinoise de la FNACA, Fédération nationale des Anciens Combattants d'Algérie et des techniciens municipaux.

La commission devoir de mémoire et citoyenneté a par ailleurs pris bonne note d'un courrier adressé le 2 avril 2015, par M. le Maire, à l'ensemble des signataires de la pétition escalquinoise. Dans ce courrier, M. le Maire précise :

"[...] Après en avoir parlé avec le Président des Anciens Combattants d'Algérie, dont les membres de l'association sont favorables à l'idée, j'ai proposé de réfléchir à la création d'un lieu du souvenir, qui nous permette, Escalquinois, d'honorer tous les soldats morts pour la France pour préserver nos libertés et droits fondamentaux. Récemment, un jeune soldat est mort pour la France au Mali. En 2012, 4 soldats d'un bataillon cantonné dans notre région sont morts pour la France, tués à Toulouse par un terroriste. Nos soldats sont engagés en Afghanistan, contre Daesh, en Centrafrique, au Tchad, à Djibouti... Ils défendent l'humanisme et la liberté. Mais ils n'ont pas leur place sur les stèles implantées sur notre sol. Ne devrions-nous pas honorer leur mémoire ? Ériger un véritable lieu du souvenir commun, dans un site propice au recueillement, un site à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour défendre notre liberté, nos valeurs, est-ce indigne ? Alors faut-il créer un 3ème monument? Faut-il rajouter une simple plaque autour des morts inscrits à la suite d'autres conflits ? J'ai clairement précisé que cette idée serait soumise au Conseil des sages qui a pour mission d'émettre un avis..."

Étant donné le caractère sensible du sujet, le bureau du Conseil des sages a proposé que chaque membre du Conseil des sages puisse exprimer son avis personnel lors de la séance plénière du 12 mai. Chaque membre a pu ainsi se prononcer ou faire part de ses réflexions et interrogations quant au maintien des commémorations devant le monument aux morts ou au contraire pour la création d'un nouveau lieu de mémoire. Le tour de table a mis en évidence une très large majorité



en faveur du maintien du monument aux morts sur son lieu actuel, moyennant d'une part divers aménagements, d'autre part l'arrêt systématique de la circulation au moment des cérémonies.

Lors de sa séance plénière du 2 juin, les débats ont aussi porté sur l'étendue du rôle du Conseil des sages dans le traitement de ce dossier. Les uns souhaitaient rendre un avis en l'état, d'autres préconisaient au contraire de solliciter l'avis du CAUE, Conseil en Architecture, Urbanisme et de l'Environnement, afin de rendre un avis qui s'appuie sur un conseil professionnel quant à la faisabilité du projet d'aménagement de l'espace attenant au monument aux morts.

3. Avis du Conseil des sages

A la suite de ces débats nourris, le Conseil des sages a voté à l'unanimité, à bulletin secret, l'avis suivant :

"Le Conseil des sages préconise un lieu unique du souvenir sur la place du monument aux morts actuel, moyennant son aménagement. Le Conseil des sages est prêt à continuer la réflexion sur la faisabilité du projet".

